

MAEC « Bas Carbone »

Mesure Agro environnementale et Climatique

OBJECTIF

Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration du bilan carbone de leur exploitation.

ELIGIBILITE

Etre **agriculteur** (assuré à l'ATEXA ou dans une société à objet agricole), **actif** (moins de 67 ans ou ne pas avoir fait valoir ses droits à la retraite), disposant d'une **pièce d'identité valide** (CNI ou passeport au moment du dépôt et avoir son **siège en Nouvelle Aquitaine**.

Fournir, au moment du dépôt de la demande :

- un **bilan carbone de moins de 6 mois** avec une méthode validée dans le cadre du Label Bas Carbone,
- un **plan d'action** pour atteindre une **réduction de 15 %** au minimum de ce bilan au bout des 5 ans.

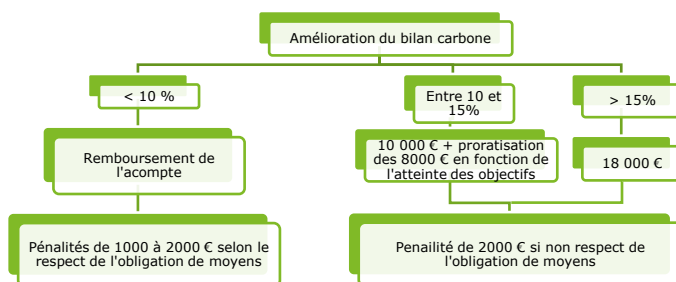
Cette aide n'est pas cumulable avec la Conversion à l'agriculture biologique (CAB), les MAEC (Exceptées Protection des espèces, entretien des IAE, élevage monogastrique, Apiculture et Protection des races menacées), les paiements pour services environnementaux (PSE) publics.

ENGAGEMENTS PENDANT LES 5 ANS

- Mettre en oeuvre le plan d'actions et enregistrer les pratiques¹ du plan d'actions tout au long du contrat
- Réaliser 2 jours de session de transfert de connaissance² en lien avec le plan d'actions pendant la durée de l'engagement.
- Réaliser 2 demi-journées d'appui technique³ pendant la durée d'engagement.
- Réaliser un bilan carbone final⁴ en fin d'engagement : objectif d'amélioration de 15% du bilan carbone

MODALITES DE PAIEMENT : Forfait de 18 000 €

- **Acompte de 10 000 €**, dès la participation à une session de transfert de connaissance ou la réalisation d'une demi-journée d'appui technique
- **Solde de 8 000 €**, à l'issue des 5 ans, modulé selon l'atteinte des objectifs :



Dépôt du dossier en ligne avant le **06/09/24**
sur <https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr>

Plus d'information : https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2024-03/2400403_AAP2024_MAECtransition_v1.0.pdf

La Chambre d'agriculture vous propose un appui personnalisé pour la réalisation du diagnostic initial, la constitution du dossier de demande d'aide et le suivi sur 5 ans, jusqu'au dépôt de demande de solde.



CONTACTS :

Grandes cultures – pôle développement **05 58 85 45 10**
Élevage – pôle élevage **05 58 85 45 25**



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour
le Développement rural.
L'Europe investit dans les
zones rurales.